



## Notice Explicative du site RG

Ce site a été développé pour pallier l'arrêt de la notation des risques pays établie par la CCR ; il débute au 1<sup>er</sup> septembre 2018 avec le même système de notation que le site CCR (i.e. notes de 1= sans risque particulier à 9 = zone sous sanctions en passant par 7 et 8 = cotation au cas par cas). Un export est prévu pour permettre de nourrir les systèmes de gestion qui ont déjà intégré ces notes dans leurs process.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, les zones notées par la CCR, tant pour les risques couverts en Waterborne que ceux couverts en Garantie étendue, reçoivent les mêmes notes que celles de la CCR au 31 août 2018.

Il a été convenu au sein du Conseil d'administration du CESAM que ces notes tout comme la liste des zones, sauf situation nouvelle grave dans un ou plusieurs pays, ne seraient pas modifiées avant le 1<sup>er</sup> avril 2019, pour laisser le temps au Marché de s'habituer à utiliser ce nouvel outil.

Par la suite, les notes et la liste des zones pourront être revues chaque trimestre ; si une situation nouvelle devait faire évoluer la note d'une zone de plus de deux points, une mise à jour exceptionnelle pourrait être décidée dans un délai de huit jours après la réalisation de cette situation nouvelle. En cas de modification d'une note, l'historique des notes serait conservé et consultable sur le site avec une date de fin pour la note précédente et une date de début pour la nouvelle note.

Le 27 août 2018